

L'emploi ne s'est pas précarisé ces dernières années

L'ancienneté des salariés en Belgique tend à progresser. Le constat vaut surtout pour le secteur privé. Dans le secteur public, l'ancienneté est importante mais diminue sous l'effet de départs à la retraite.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Contrairement à une affirmation régulièrement entendue, la précarisation de l'emploi ne semble pas se vérifier à la lecture des chiffres sur l'ancienneté repris dans l'Enquête sur les forces de travail (EFT). Philippe Defeyt, professeur d'économie et directeur de l'Institut pour un développement durable (IDD), a passé ces chiffres au peigne fin. «La précarité existe certes, mais certains cris d'orfraie ne sont pas toujours justifiés. Je livre ici une réflexion sur l'ancienneté», précise-t-il.

L'étude porte sur les salariés de 15 à 64 ans, du secteur privé et du secteur public, à l'exception des étudiants. Plusieurs enseignements s'imposent.

► **Pas de précarisation de l'emploi.** Premier constat: 30% des salariés sont dans leur emploi actuel depuis plus de 15 ans,

13% le sont depuis plus de 25 ans et 38% le sont depuis moins de 5 ans. Comment a évolué cette répartition depuis 2005? La part des salariés dans leur emploi depuis moins de 5 ans a atteint un maximum en 2011 (41%) pour ensuite redescendre à 38% en 2017. Si l'infographie montre que ces évolutions sont d'assez faible amplitude, elle contredit en tout cas l'idée que l'on assisterait à une précarisation de l'emploi.

► **Impact de la conjoncture.** Si on analyse plus en profondeur, on observe cependant des mouvements plus marqués et en sens divers. L'évolution de la part des moins de 12 mois colle assez bien avec les fluctuations conjoncturelles: une montée entre 2005 et 2007, période de croissance économique soutenue, suivie d'un recul et un très léger redressement en 2011 et depuis 2014, périodes de reprise (modeste). La part des 12-23 mois suit ces fluctuations de manière atténuée et avec un décalage d'un an.

Pour ce qui est des salariés dans leur emploi depuis 5 ans ou plus, on observe une hausse significative de la part des 5-14 ans jusqu'en 2014. La part des 25 ans et plus est par contre restée relativement stable au cours de cette période, autour de 13%.

► **Ancienneté plus importante dans le secteur public.** Les travailleurs du secteur public sont surreprésentés dans la catégorie d'ancienneté supérieure à 10 ans. A contrario, 42% des salariés du secteur privé sont dans leur emploi actuel depuis moins de 5 ans contre 27% seulement des salariés du secteur public.

On note toutefois une tendance à la baisse de l'ancienneté chez les fonctionnaires. Ainsi, la part des salariés du secteur public (dans le total des salariés) qui sont à l'emploi depuis plus de 25 ans a baissé de 45% à 36% entre 2005 et 2017. «C'est principalement le résultat d'une vague de départs à la retraite au sein de la fonction publique, des départs qui n'ont pas été tous remplacés», explique Philippe Defeyt.

► **Le temps partiel séduit les anciens.** Les salariés à temps partiel sont moins nombreux chez les salariés dont la durée de l'emploi est inférieure à 5 ans et plus nom-

breux chez les travailleurs dont l'ancienneté dépasse les 25 ans. La part des travailleurs à temps partiel chez les salariés à l'emploi depuis plus de 25 ans a augmenté beaucoup plus vite que chez les travailleurs plus jeunes.

30%

Près d'un tiers (30%) des salariés en Belgique sont dans leur emploi actuel depuis plus de 15 ans.

RÉPARTITION DES SALARIÉS

